



Châtelleraut, le 30 avril 2020

A l'attention de Monsieur Abelin
Maire de la Ville de Châtelleraut
78 boulevard Blossac (86100)

Objet : visioconférence du 4 mai 2020 – Gestion ALSH
Transmis par mail le 30 avril 2020 avec demande AR

Mail transmis également en copie à :

A.FAIVRE/A.LANGLAIS/A.BONNIN/B.BIRAULT/B.MOUSSOUNI/E.ADAM/E.AZIHARI/F.CHANTREAU/M.BALIGAN
D-ROUX/O.MILLIASSEAU/S.PERROTIN/S.MELKI/Syndicats : FO-CFDT-SUD-UNSA/T.CAVIN/V.BLAUD-
MORILLON/V.BERGONNIER

Monsieur le Maire ,

Nous accusons réception de votre courrier du 20 avril 2020 par lequel vous nous faites part de votre décision de « confier à la MJC des Renardières la gestion de l'ALSH Sud à compter du 6 juillet 2020 ».

Nous en prenons acte.

Cependant, vous connaissez depuis le début notre opposition à cette décision. Vous aviez même convenu avec nous que la première étude sur les bases de laquelle vous envisagez de prendre une telle mesure rendait indispensable, d'effectuer en « toute transparence » une étude complémentaire avant de prendre une décision définitive.

Vous avez bien voulu nous associer à l'élaboration de son cahier des charges au sein d'un groupe de travail ad'hoc. Ce travail a été fait en concertation avec les intéressés, employeurs comme employés.

Aussi, sans nous donner d'autres détails (quelle publicité a été faite sur cette consultation ? Sur quelles publications ? Durant quelle période ? Combien d'organismes ont été contactés ou se sont manifestés...) vous nous indiquez que la consultation s'est avérée infructueuse... et qu'en conséquence vous vous appuyez sur le rapport de 2019 pour prendre cette décision !!!

Par conséquent, les conditions initiales de notre conflit n'ont donc pas changées. La décision de créer un « groupe de travail missionné pour l'élaboration d'un cahier des charges d'une étude complémentaire sur l'ALSH Sud » n'a donc été qu'une mesure dilatoire pour permettre de conduire votre campagne municipale sans avoir à aborder ce sujet.

Vous pourriez dissiper toute volonté de manœuvre politique et montrer votre bonne foi en relançant une consultation avec une plus large publicité. Cette décision ne prêterait pas à conséquence pour les enfants, les familles et la MJC. En effet, nous disposons du personnel prêt à accueillir dans les locaux municipaux les enfants. Ce délai vous laisserait par ailleurs le temps de construire les locaux que l'étude sur laquelle vous vous appuyez, considérerait comme indispensable au fonctionnement dans de bonnes conditions de l'accueil dans les locaux des Renardières.

Construction des bâtiments sur laquelle vous avez pris un retard considérable puisqu'ils ne seront pas disponibles pour le 6 juillet...

Compte tenu de la situation que vous avez (ré) installée par votre courrier cité en référence, nous vous indiquons donc notre décision de reprendre le travail de sensibilisation des familles et du grand public sur les conséquences de vos mesures dans un contexte de sortie de confinement qui rendra l'accueil des enfants encore plus compliqué alors que les services publics municipaux ont su faire preuve de leur savoir-faire durant les semaines qui viennent de s'écouler et encore à ce jour. Les Châtelleraudais comme tous les Français sont plus sensibles aux conséquences des services publics opérés depuis ces dernières semaines. Avant même que le déconfinement soit terminé (cela prendra plusieurs semaines), vous n'avez tiré aucune leçon des moments dramatiques que nous traversons et vous reprenez aveuglément votre marche en avant.

A ce stade et sans modification de votre position nous n'excluons donc aucune forme d'action.

Dans ces conditions vous comprendrez que la réunion en audio conférence du « groupe de travail missionné pour l'élaboration du cahier des charges d'une étude complémentaire sur l'ALSH Sud » n'a plus de raison d'être d'autant plus que son ordre du jour à peu à voir avec sa mission.

Nous n'y participerons donc pas .

Par contre, comme vous l'indiquez dans votre courrier du 20 avril 2020, nous sommes (comme tous les représentants du personnel et les agents concernés) dans l'attente de recevoir par écrit la mise en œuvre réglementaire de cette décision par la réalisation d'un « calendrier intégrant les dimensions humaines et techniques du projet » telle que vous l'avez demandé à la direction générale de la Ville.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations syndicales

Pour le Syndicat CGT, le Secrétaire Général,
Julien DELHOUME